



Votre service de prévention et santé au travail
au coeur de la prévention des risques

MATINEES DOCUMENT UNIQUE

La rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) fait partie de vos obligations réglementaires.

Il est parfois difficile d'entamer cette démarche seul. C'est pourquoi en 2022, Ardennes Santé Travail organise à nouveau des sessions d'aide à la rédaction du DUERP.

Retrouvez tous les détails et les dates ci-dessous.



Votre service de santé au travail organise à nouveau des sessions pédagogiques collectives pour vous aider à évaluer vos risques professionnels et élaborer votre DUERP. Cette année encore, ces sessions seront prioritairement destinées **aux entreprises de moins de 50 salariés**.

Animées par **deux conseillers en prévention**, elles vous permettront d'apprendre à identifier les risques, les évaluer et les formaliser afin de créer ou mettre à jour votre DUERP.

Pour rappel, **ces sessions sont incluses dans votre cotisation annuelle**.



Déroulement d'une session

- Présentation des principes de l'évaluation des risques (état des connaissances et apport de méthodologie)
- Aide à l'identification des situations dangereuses pour vos salariés
- Accompagnement à l'évaluation et la formalisation des risques dans un document
- Initiation à la rédaction d'un plan d'action

Save the date !



D'une durée d'une demi-journée (8h00 - 12h00), ces ateliers sont programmés sur tout le département :

- A **Charleville-Mézières** : les 17 mars, 23 juin, 15 septembre et 8 décembre
- A **Sedan** : les 22 février et 25 octobre
- A **Rethel** : le 05 avril
- (A Givet : Dans le courant du 2ème semestre 2022, nous reviendrons vers vous ultérieurement avec plus de précisions)

Vous souhaitez vous inscrire ?

Contactez Mme Jessica TAKACS

par téléphone au 03 24 33 67 67

ou par mail à jessica.takacs@ast08.fr

Vous êtes une entreprise de plus de 50 salariés ? Vous possédez déjà un DU ? Vous souhaitez avoir un avis ou l'améliorer ? Contactez nous pour un accompagnement individuel !



En raison de la situation sanitaire, **le nombre de place par session est limité** et seule une personne par entreprise est acceptée. Le port du masque ainsi que la désinfection des mains seront obligatoires.

A noter que nous n'excluons pas d'annuler la tenue d'une ou plusieurs de ces sessions en fonction de l'évolution épidémique.

**Une question ? Besoin de
conseils ?**

www.ast08.com

**Votre équipe en santé travail se
tient à votre disposition.**

